

Carpentry Work – Selecting the Right PPE Stats and Facts – French



FAITS

1. **Blessures aux Yeux** : les copeaux de bois, les éclats et la poussière peuvent atteindre les yeux non protégés, provoquant des lacerations ou la cécité.
2. **Risques Respiratoires** : la poussière de bois en suspension dans l'air et les vapeurs chimiques provenant des solvants et des finitions peuvent causer des lésions pulmonaires sans masque respiratoire.
3. **Lésions Auditives** : une exposition prolongée à des niveaux sonores élevés provenant d'outils électriques peut entraîner une perte auditive sans protection auditive.
4. **Blessures à la Tête** : les chutes d'objets ou les risques au-dessus de la tête nécessitent le port d'un casque de sécurité ; leur absence entraîne un risque de traumatisme crânien.
5. **Blessures aux Mains et aux Doigts** : l'utilisation de scies, de défonceuses et de cloueuses sans gants peut entraîner des lacerations, des amputations ou des blessures par écrasement.
6. **Risques liés au Contact avec la Peau** : le contact avec du ciment humide, des adhésifs ou des finitions chimiques peut provoquer une dermatite ou des brûlures chimiques sans gants et vêtements de protection.
7. **Glissades, Trébuchements et Chutes** : les surfaces de travail inégales, le désordre ou un mauvais entretien augmentent le risque de chutes. Il est essentiel de porter des chaussures appropriées et d'être vigilant.

STATISTIQUES

- En 2024, l'OSHA a signalé 5 190 décès sur le lieu de travail, dont 21 % (1 090 cas) dans le secteur de la construction. Les chutes (423 cas) et les chocs (316 cas) étaient les principales causes de décès chez les charpentiers, soulignant la nécessité de porter un casque et des lunettes de sécurité.
- Les données du BLS pour 2023 ont enregistré 174 100 blessures non mortelles dans le secteur de la construction, les charpentiers étant exposés à des risques élevés de coupures (30 % des cas), de blessures aux yeux (15 %) et de blessures aux mains (25 %) lors de tâches telles que la coupe ou la manipulation de bois. Des EPI inadéquats ont contribué à 20 % de ces incidents.
- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès par an dans le secteur de la construction en Colombie-Britannique (2020-2023), les charpentiers étant exposés à des risques d'accidents par choc (20 %) et de chutes (40 %). Les casques de sécurité et les harnais de protection contre les chutes ont joué un rôle essentiel dans la réduction de ces risques.

- En 2021, WorkSafeBC a enregistré 5 432 demandes d'indemnisation pour perte de temps dans le secteur de la construction, dont 15 % étaient liées à des EPI inadéquats lors de tâches de menuiserie telles que la découpe ou le ponçage. Les blessures aux yeux causées par la sciure et les blessures aux mains causées par les outils étaient fréquentes.
- En 2024, la protection des yeux et du visage (29 CFR 1926.102) était la 9e infraction à la réglementation OSHA la plus citée dans le secteur de la construction, avec 2 123 citations, souvent en raison de lunettes de sécurité inadéquates ou manquantes lors de tâches de menuiserie telles que le perçage.